



**Ville d'HAZEBROUCK**  
**Direction Générale des Services**

**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2009**

*Le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire d'HAZEBROUCK, Vice Président du Conseil Général du Nord, le premier octobre deux mille neuf à dix neuf heures à l'Hôtel de Ville, Salle de Conseil.*

**Etaient présents :**

**M. Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire, Vice-Président du Conseil Général,**  
 M. TIBERGHIEU, Mme POLNECO, M. ROUSSEZ, M. GAUJON,  
 Mme HARROUS, M. DECOOPMAN, Mme VEIT-TORREZ, Mme GOBLET,  
 M. WILLAEY, M. LABITTE, **Adjointes,**

M. DUVAL, M. DELATTRE, Mme SCHRICKE, M. BRAHIMI,  
 M. DECLERCK, **Conseillers Municipaux Délégués,**

M. DUQUESNE, Mme VERSTAVEL, Mme BOUTEZ, Melle DEBAL,  
 Mme BEURAERT, Mme CATRYCKE, Mme LARRIDON, M. BRUNEL,  
 Mme FAIVRE-DARROMAN, M. DEBAECKER, Mme HERAULT,  
 M. PETITPREZ, Mme CADART, M. MAERTEN, Mme DEPELCHIN,  
 M. DUSSART, Mme LEGROIS, **Conseillers Municipaux.**

**Etaient représentés au sens de l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

*Mme LHERBIER qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIEU*  
*M. WATTENNE qui a donné pouvoir à Mme CADART.*

**Monsieur Jérôme BRUNEL été désigné Secrétaire de Séance.**

*En préambule, Monsieur le Maire a présenté, au nom des Membres du Conseil Municipal, à Monsieur Didier TIBERGHIEN, Premier Adjoint, des félicitations pour la médaille qui vient de lui être décernée puisqu'il a été fait Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, pour sa carrière professionnelle mais également pour son engagement associatif en tant que Président National de l'Association Professionnelle des Comptables du Trésor, distinction qui lui a été remise à BERCY, par le Directeur Général des Finances Publiques, en présence de nombreux Hauts Fonctionnaires, Amis et Collègues de Monsieur TIBERGHIEN venant de toute la France ; cette distinction rejaillit sur la Ville d'HAZEBROUCK dont il a été beaucoup question au cours de cette manifestation ; Monsieur le Maire a remercié Monsieur TIBERGHIEN d'avoir permis de faire parler de la Ville d'HAZEBROUCK de façon élogieuse dans le « Temple de la Finance ».*

*Monsieur le Maire évoque ensuite le drame survenu une nouvelle fois et touchant le commerce du centre ville, à savoir l'incendie du Restaurant Le Centre, précisant le soutien de toute l'Equipe Municipale. Les Services d'Incendie et de Secours ont été félicités pour leur dévouement et leur efficacité, tout devant être mis en œuvre en permanence pour assurer la sécurité des personnes.*

*Monsieur le Maire souligne d'ailleurs que cela fut une préoccupation majeure pour les organisateurs d'HAZEBROUCK VILLE OUVERTE, même si les mesures de prévention ont pu occasionner quelques désagréments, la sécurité indispensable aux personnes a été assurée.*

*Les importants travaux du vaste programme de réfection de voirie dans tous les quartiers de la ville sont ensuite évoqués ; des priorités ont été arrêtées en tenant compte des préconisations du cabinet d'étude missionné pour le plan de déplacement urbain (nouvelle zone de rencontre autour de la place Degroote, mise en place de panneaux de signalisation tout prochainement, enrobé de couleur, signalisation particulière remplaçant les traditionnels passages piétons) ; l'objectif étant de limiter la vitesse pour la sécurité des piétons et des cyclistes et de favoriser l'activité commerciale du centre ville.*

*Monsieur le Maire aborde la réglementation du stationnement en centre ville ayant fait l'objet d'une réunion avec les Membres du Conseil Municipal ; des nouvelles propositions seront présentées dans les prochaines réunions des Conseils de Quartier (formules d'abonnement pour les zones de stationnement payant, durée de gratuité abaissée ...), les objectifs visant à la sécurité de tous, à la vitalité du centre ville, en évitant les voitures ventouses. Ces mesures nécessiteront probablement l'aménagement de nouvelles places de parking à proximité du centre ville et nécessiteront le sens civique et la compréhension de chacun.*

*En ce qui concerne HAZEBROUCK VILLE OUVERTE, Monsieur le Maire a tenu à féliciter chaleureusement toute l'équipe du Centre Socio-Educatif et particulièrement son Président, Monsieur Michel LABITTE, ainsi que les Services Techniques Municipaux de la Ville d'HAZEBROUCK, se félicitant de ce partenariat. Grâce à une organisation parfaite et au dynamisme des professionnels et bénévoles,*

*une programmation artistique d'une rare qualité a été mise en place et répandue dans toute la ville, dans les quartiers d'abord et en centre ville ensuite. Cette opération s'achèvera la semaine prochaine à Espace Flandre avec le concert de l'Orchestre National de LILLE, dirigé par Jean-Claude CASADESUS.*

*Monsieur le Maire a évoqué devant le Conseil Municipal le projet du Gouvernement et de la Direction de la Poste d'en modifier le statut ; il rappelle que le rôle joué par le Service Public Postal dépasse très largement les missions de distribution du courrier, ayant déjà subi plusieurs remises en cause très inquiétantes.*

*Les Hazebrouckois pourront donner leur point de vue le Samedi 3 octobre 2009 ; une tente sera installée sur la Grand'Place ; les Citoyens Hazebrouckois et ceux des communes voisines qui le souhaitent pourront venir donner leur avis « êtes-vous d'accord avec le projet du Gouvernement de changer le statut de la Poste pour la privatiser ? ».*

*Monsieur le Maire rappelle que la Poste n'est pas le seul service public qui suscite une inquiétude ; avec l'avant projet de loi sur la réforme des collectivités qui devrait être présenté en Conseil des Ministres le mois prochain, c'est l'ensemble de l'action publique qui est en cause. Certes, les collectivités locales peuvent avoir besoin de réforme mais l'avant projet tel qu'il est rédigé ne propose pas une réforme mais un retour sur les acquis de la décentralisation. La suppression des finances des collectivités serait une atteinte grave à l'autonomie des collectivités. Au-delà des clivages, les Elus des Collectivités Locales comme les Parlementaires sont légitimement sur leurs gardes vis-à-vis de ce projet.*

*Dans ce contexte difficile, la Ville d'HAZEBROUCK continue de progresser, les dossiers portés par la Municipalité ont connu ces derniers mois des avancées considérables :*

- interventions quotidiennes d'une équipe de propreté pour l'entretien des espaces publics, Monsieur le Maire faisant appel au sens civique de chacun pour le respect du bien commun, afin qu'il soit assuré par tous, rappelant que cette démarche s'inscrit dans un projet social conséquent (recrutement de plusieurs salariés en contrats aidés, suivis par des tuteurs avec plans de formation personnalisés),*

- la création récente d'une association (ACTIVE) en matière d'insertion, ayant pour vocation de coordonner l'ensemble des structures qui oeuvrent dans ce sens (Ville d'Hazebrouck, Associations : Mission Locale de Flandre Intérieure, Arche, Trait d'Union, Orme Activités),*

- l'adhésion de la Collectivité au programme SESAME EMPLOI, afin d'améliorer l'accès à l'emploi des personnes de plus de 26 ans,*

- l'aménagement du Pôle Musique et Petite Enfance dont les travaux devraient démarrer très prochainement, en commençant par les étages, ce qui permettra aux sociétés musicales d'intégrer les nouveaux locaux au plus vite et d'accueillir les services de la C.A.F. d'Armentières, démontrant l'engagement de la collectivité pour un service public de qualité,

- en ce qui concerne les infrastructures, après l'inauguration des vestiaires du stade Damette, le terrain synthétique est en phase d'achèvement,

- Les Maisons à Vivre rue Heerstraete et rue du Trocadéro qui sont désormais attribuées, permettant la concrétisation des projets d'accession sociale à la propriété,

- le projet phare : la construction de la Communauté d'Agglomération : la balle étant désormais dans le camp de l'Etat. Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Monts de Flandre/Plaine de la Lys a accepté à l'unanimité la demande d'adhésion de la Ville d'HAZEBROUCK. Un courrier a été adressé au Préfet de Région lui demandant de saisir la Commission Départementale de Coopération Intercommunale en vue de délimiter le périmètre et de créer officiellement la Communauté d'Agglomération.

Pour les communes isolées, comme HAZEBROUCK, la demande doit être validée par les Conseils Municipaux, souligne Monsieur le Maire ; le Conseil Municipal de BAILLEUL, toutes tendances confondues, s'est déclaré favorable à l'unanimité. Monsieur le Maire se félicite de ce consensus sur la volonté, la nécessité et l'urgence de travailler ensemble.

Les Elus travaillent à la construction du projet d'agglomération en s'appuyant sur l'ensemble des travaux déjà réalisés en ce sens par les différents groupes de travail et sur les documents existants comme le S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) ou le Pays Cœur de Flandre.

---

Monsieur le Maire soumet ensuite au Conseil Municipal l'approbation du Procès-Verbal de la séance du 4 septembre 2009 qui, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

---

**Puis passant à l'Ordre du Jour,**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**1. -** **ACCEPTE**, la modification des alinéas 2 et 3 de la délibération du 2 avril 2008, relative aux attributions du Maire,

**2. - PROCÉDE**, à la création d'un poste de Professeur d'Enseignement Artistique, modifie le tableau des effectifs en ce sens et accepte la mise en place d'un régime indemnitaire pour la filière culturelle,

**3. - AUTORISE**, la vente à Mr et Mme LÉBOULANGER ou à toute société qui se substituerait, la parcelle cadastrée sous la section C.M. n° 16 pour partie (environ 6070 m<sup>2</sup>), située au sein de la zone d'extension du Parc d'Activités Economiques de la Creule pour l'implantation de son activité d'installation de matériel de prévention contre les incendies et **autorise** l'échange des parcelles C.M. n° 15 pour partie (environ 790 m<sup>2</sup>) appartenant à Monsieur LESAGE et C.M. n° 16 pour partie, appartenant à la Ville d'HAZEBROUCK, afin de créer une voirie d'accès,

**4. - INSTAURE**, sur la Commune d'HAZEBROUCK, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Taxe de Séjour,

**5. - FIXE**, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les tarifs d'occupation de la pépinière d'entreprises située dans l'immeuble 147 rue de Merville,

**6. - AUTORISE**, la signature d'une convention de servitude avec GrDF, applicable aux ouvrages de distribution publique de gaz, pour le passage d'une conduite chemin du Vert Vallon afin d'alimenter le Foyer de Jeunes Travailleurs,

**7. - AUTORISE**, la participation de la Commune à la création d'une association de coordination regroupant les acteurs de l'accès à l'emploi (Association de Coordination du Territoire d'HAZEBROUCK pour l'Insertion Vers l'Emploi - ACTHIVE), approuve les statuts, autorise l'adhésion de la collectivité à cette association, au titre de 2009,

**8. - ACCEPTE**, le versement d'une participation financière à l'association Emploi Formation du secteur d'ARMENTIÈRES/VALLÉE de la LYS pour le second semestre 2009, visant à la mise en place d'une action expérimentale « SESAME EMPLOI » nouvelle offre de service pour l'accompagnement du public de plus de 26 ans en démarche d'insertion visant l'emploi durable,

**9. - AUTORISE**, le versement d'une subvention complémentaire exceptionnelle, au titre de l'exercice 2009, au profit du Club de Handball, le H.B.H. 71,

**10.- APPROUVE**, les renforcements de crédits présentés dans le cadre d'une décision modificative n° 2 concernant la Ville d'HAZEBROUCK,

**11. - ACCORDE**, à nouveau, la garantie communale pour l'emprunt contracté par la S.A. d'H.L.M. ICF NORD EST auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, emprunt destiné à la construction de logements individuels cité des Cheminots et ce, suite aux changements des caractéristiques de l'emprunt P.L.A.I. d'un montant de 293 106 € (modification du taux et de la durée),

**12. - ACCORDE**, à nouveau, la garantie communale pour l'emprunt de 447 426 € contracté par la S.A. d'H.L.M. ICF NORD EST auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, emprunt destiné à la construction de logements individuels cité des Cheminots et ce, suite aux changements des caractéristiques (P.L.S. de 380 000 € ; 67426 € P.L.S. complémentaire, modification des taux et des durées),

---

**Après avis de la Commission Administrative de la Fondation WAREIN réunie le 22 septembre 2009,**

**13. - AUTORISE,** la création, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, d'un budget annexe « Maison de la Petite Enfance Fondation WAREIN », afin de bénéficier d'une convention d'aide sociale à l'enfance par le Conseil Général du Nord, le budget actuel reprenant la gestion du patrimoine de l'établissement,

**14. - DONNE SON ACCORD** pour la réalisation d'un lotissement rue de Caestre à HAZEBROUCK, autorise le lancement des démarches, la réalisation d'une ligne de trésorerie et la création à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2010, d'un budget annexe hors taxes au budget patrimoine,

**15. - ACCORDE,** une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2009 au Comité d'œuvres Sociales du Personnel Territorial de la Ville d'HAZEBROUCK,

**16. - APPROUVE,** les renforcements de crédits présentés dans le cadre d'une décision modificative n°1,

**17. - REND COMPTE** d'une décision relative à la signature d'une convention avec l'association LOISIRS ACTIFS PLUS pour le séjour des enfants de la Fondation durant les vacances du 30 juillet au 25 août 2009,

---

**En application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du Conseil Municipal des 2 avril 2008, 26 juin 2008, 26 mars 2009, autorisant Monsieur le Maire, par délégation, à prendre les décisions prévues à l'article L 2122.22 susvisé :**

### **REND COMPTE DES DECISIONS SUIVANTES**

**18(1). - Les fonds suivants ont été placés :**

- cession d'une parcelle de terrain à bâtir rue Defoort pour un montant de 47 000 € ; compte à terme souscrit : durée du placement trois mois, taux nominal 0,64 %,

- cession d'une parcelle de terrain Creule Hoflandt Straete pour un montant de 250 000 € ; compte à terme souscrit : durée du placement douze mois, taux nominal de 0,64 %,

- cession d'une parcelle de terrain rue du Fer à Cheval pour un montant de 44 000 € ; compte à terme souscrit : durée trois mois, taux nominal 0,64 %,

**18(2)** Les consultations suivantes ont été organisées selon des procédures adaptées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics : Offres acceptées par la Ville d'HAZEBROUCK au regard des critères d'attribution des marchés :

**Marché de missions de contrôle technique et de coordination de la sécurité et de la protection de la santé.**

N° 1 : mission de contrôle technique :

Société SOCOTEC 59140 DUNKERQUE ; 27 000 € H.T..

N° 2 : mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé :

SARL COSMOS 59656 VILLENEUVE D'ASCQ ; 14 080 € H.T.

**Marché de nettoyage de la Ville d'HAZEBROUCK**

SARL VIVA NET 59190 HAZEBROUCK

Montant minimum 50 000 € et montant maximum 60 000 €.

**Marché d'entretien des fils d'eau sur le territoire d'HAZEBROUCK**

Société POLAK et FILS 59523 HAZEBROUCK ; 45 000 € H.T.

Montant minimum 35 000 € H.T. ; montant maximum 42 000 € H.T.

**Marché de location de bennes et évacuation de déchets divers**

Société LA NORDISTE de L'ENVIRONNEMENT 62440 HARNES

Montant minimum 20 000 € H.T. et montant maximum 35 000 € H.T.

**Marché de renforcement et grosses réparations de voies urbaines, reconstructions de trottoirs, programme 2009**

RAMON ETS SCREG NORD PICARDIE 59253 LA GORGUE : 579 846,74 € H.T.

**Marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la mairie et de l'office du tourisme**

Société SCENARIO 59670 CASSEL ; 44 100 € H.T.

**Marché de fournitures de produits pour revêtements de sols et murs en trois lots.**

Lot 1 : fourniture de peintures, revêtements de sol, produits dérivés

Société PPG DISTRIBUTION 62219 LONGUENESSE

Montant minimum 40 000 € ; montant maximum 50 000 €

Lot 2 : fourniture de carrelages et faïences

Société BATI PEINTURE 62400 BETHUNE

Montant minimum 500 € ; montant maximum 1000 €

Lot 3 : fourniture de colles et liants

Sté DECOPRO 62200 BOULOGNE/MER

Montant minimum 500 € ; montant maximum 1200 €

**Marché de reprographie de documents divers**

Société ADCONCEPT 59800 LILLE

Montant minimum 5000 € H.T. ; montant maximum 16 000 € H.T.

**Marché d'entretien des espaces verts**

Société UNIVERT 59190 MORBECQUE ; 117 775,50 € H.T.

Montant minimum 160 000 € H.T. ; montant maximum 180 000 € H.T.

**Marché de fourniture de bois et panneaux en deux lots**

Société EUROBOIS 59630 CAPPELLEBROUCK

Lot 1 : panneaux et dérivés : 10 000,42 € H.T.

Minimum : 15 000 € H.T. ; maximum 20 000 € H.T.

Lot 2 bois de charpente : 656,57 € H.T.

Minimum : 7000 € H.T. ; maximum 10 000 € H.T.

**Marché de travaux de fourniture et pose de clôtures et portails**

Société CLOTURES DE LA LYS 59190 MORBECQUE : 14 250,90 € H.T.

**Marché de travaux de réparation de toitures**

Société DIMENSION 62330 ISBERGUES :

Montant minimum 50 000 € H.T. ; montant maximum 65 000 € H.T.

**Marché de fournitures horticoles en quatre lots**

N° 1 : végétaux : SARL CHOLAT PEPINIERES 73000 CHAMBERY : 12778,22 € H.T.

Montant minimum : 15 000 € H.T. ; montant maximum 20 000 € H.T.

N° 2 : fleurs : aucune offre reçue relance d'une consultation auprès 4 fournisseurs

De la commune

N° 3 : semences : BHS SAS 95470 VEMARS SURVILLIERS : 3109,64 € H.T.

Montant minimum 3000,00 € H.T. ; montant maximum 5500,00 € H.T.

N° 4 : terreaux : SOCODIP 59190 HAZEBROUCK : 2434,00 € H.T.

Montant minimum 3000 € H.T. ; montant maximum 4000 € H.T.

**Marché de fourniture de fleurs (lot 2 fournitures horticoles)**

Sté GRAINES VOLTZ OSEO 68016 COLMAR CEDEX : 217,59 € H.T.

Montant minimum : 5000 € H.T. ; montant maximum 7000 € H.T.

**Marché de travaux de réaménagement d'un bâtiment communal pour y accueillir le CCAS.**

Lot 1 : Maçonnerie :

Ets Marcel HUYGHE 59190 HAZEBROUCK : 17785 € H.T.

Lot 2 : Elévateur pour personnes à mobilité réduite

Ets FELLER ASCENSEURS 54520 LAXOU : 13892,77 € H.T.

Lot 3 : Electricité

Société GAD ELEC 59190 HAZEBROUCK : 21 014,09 € H.T.

Lot 4 : Menuiseries et Cloisons

Société ATEM 2000 59113 SECLIN : 53697,05 € H.T.

Lot 5 : Revêtement de sol

Société DETAMDECOR 59380 SOCX : 12 863,20 € H.T.

**Marché de curage des réseaux d'assainissement**

N° 1 : curage réseaux d'assainissement publics

ETS POLAK et FILS 59523 HAZEBROUCK : 77310,00 € H.T.

Montant minimum : 100 000 € H.T. ; montant maximum 120 000 € H.T.

N° 2 : réseaux d'assainissement des bâtiments

ETS POLAK et FILS 59523 HAZEBROUCK : 10 445,00 € H.T.

Montant minimum : 15 000 € H.T. ; montant maximum 20 000 € H.T.

**Marché de fourniture de compteurs, matériel et pièces pour adduction d'eau en trois lots**

N° 1 compteurs d'eau : Sté HYDROMECA 62860 MARQUION : 14604,42 € H.T.

Montant minimum : 20 000 € H.T. ; montant maximum 30 000 € H.T.

N°2 regards pour compteurs : Sté HYDROMECA 62860 MARQUION : 6775,18 € H.T.

Montant minimum : 10 000 € H.T. ; montant maximum 20 000 € H.T.

N°3 matériel, pièces adduction d'eau : SOVAL 59817 LESQUIN : 19152,34 € H.T.

Montant minimum : 20 000 € H.T. ; montant maximum 30 000 € H.T.

**Marché de fourniture de matériel électrique en deux lots**

N° 1 matériel électrique : ODELEC SX NOLLET 62110 HENIN BEAUMONT

27 283,62 € H.T.

Montant minimum 70 000 € H.T. ; montant maximum 90 000 € H.T.

N° 2 câbles : ODELEC SX NOLLET 62110 HENIN BEAUMONT : 7544,93 € H.T.

Montant minimum 4000 € H.T. ; montant maximum 6000 € H.T.

**Marché de fourniture d'enrobés**

LES MATERIAUX ENROBES DU NORD 62880 ANNAY/LENS : 26 328,05 € H.T.

Montant minimum : 25000 € H.T. ; montant maximum 35 000 € H.T.

**Marché de travaux de réparations d'éclairage public**

Société RESEELEC 62510 ARQUES : 16 901,27 € H.T.

Montant minimum : 18000 € H.T. ; montant maximum 22 000 € H.T.

**Marché de travaux de petite maçonnerie et cloisons**

Société NOUVELLE CALLENS 59270 BAILLEUL : 13 938,64 € H.T.

Montant minimum : 20000 € H.T. ; montant maximum : 40000 € H.T..

**Marché de remplacement de la conduite d'eau rue de Verdun**

(entité adjudicatrice Régie de Eaux)

Sté RAMÉRY TP 62840 CALONNE RICOUART : 72 598,00 € H.T.

**Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour diagnostic énergétique sur trois bâtiments expérimentaux (groupe Ferdinand Buisson/Lamartine, mairie, centre socio-éducatif)**

S.A.S. TW INGENIERIE 59194 RACHES : 13 900,00 € H.T.

**Marché de fourniture de signalisation de police**

SA SIGNATURE 59930 LA CHAPELLE D'ARMÉTIÈRES : 9114,94 € H.T.

Montant minimum : 15 000 € H.T. ; montant maximum 20 000 € H.T.

**18(3)** Dans le cadre de la consultation pour l'acquisition d'une tondeuse hélicoïdale pour le service espaces verts, la reprise de matériel pour la tondeuse TORO PRO 2000 a été conclue avec la société AGRO SERVICE, ETS GALBY pour 2033,20 € T.T.C.,

**18(4)** La Ville d'HAZEBROUCK a mis en location à Mme Géraldine BOGUCZ, EURL L'Atelier de Géraldine, artisan ébéniste, un atelier à la pépinière d'entreprises, le bail ayant pris effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009 jusqu'au 31 juillet 2011,

**18(5)** Un terrain situé rue du Milieu a été mis à la disposition de l'association Centre d'Activités Jean Jaurès (CA2J) pour l'exercice d'une activité « Airsoft et Paintball », mise à disposition prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009, la collectivité se réservant le droit de récupérer le terrain en cas de nécessité absolue,

**18(6)** Les ex-locaux scolaires de l'école du Rocher sont mis à la disposition de l'association Les Amis de Baden Powell suivant une convention d'occupation gratuite du 2 Octobre 2006 au 31 décembre 2007 ; cette occupation a été prolongée du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 septembre 2009.

**18(7)** Un contrat a été signé entre la Ville et le Conseil Régional pour l'installation d'un défibrillateur au complexe sportif Pierre de Coubertin, avenue des Flandres.

**18(8)** Un avenant de régularisation au contrat n° 60128946 A « flottes » a été passé avec la compagnie d'assurances Concorde Générali France Assurances suite aux fluctuations du parc automobile de la ville soit du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ; le montant de la prime du 2 janvier 2008 au 31 décembre 2008 est de 214,57 €.

**18(9)** Un avenant n° 1 au contrat AH093549 responsabilité civile de la ville a été passé avec la compagnie d'assurances Concorde Générali France pour étendre la garantie aux établissements sportifs de la commune,

**18(10)** *Durant la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 Juin 2009, les concessions suivantes ont été délivrées dans les cimetières :*

**Concessions traditionnelles :**

*Cimetière Notre Dame : deux places : 2 ; trois places : 2.*

*Cimetière du Rocher : une place : 1 ; deux places 4 ; trois places 3.*

**Caves urnes :**

*Cimetière Notre Dame : 1 ; Cimetière du Rocher : 2.*

*Aucune concession n'a été reprise durant cette période.*

---

*Monsieur le Maire a levé la séance à 19h54.*

---

**Hazebrouck, le 2 octobre 2009**



**LE MAIRE,**  
**Vice Président du Conseil Général du Nord,**

**Jean-Pierre ALLOSSERY**